



Conseil communal du Chenit

RAPPORT

de la Commission du Conseil communal nommée le 10 avril 2024.

Objet : Rénovation du bâtiment de l'Essor à la Grand-Rue 2 au Sentier

Préavis n° 07/2024

Au Conseil communal du CHENIT,

Monsieur le Président

Mesdames et Messieurs,

La Commission susmentionnée s'est réunie le mercredi 24 avril 2024 à 17h30 dans la salle de conférences au 1^{er} étage du bâtiment de l'Essor pour étudier le préavis n° 07/2024. A cette occasion les conseillères et conseillers présents étaient :

Mme Paulette Reymond, UDI

Mme Béatrice Kunz, Roses-Verts

M. Danick Rochat, UDI

M. Mathieu Wenger, Roses-Verts

M. Marc Ferrari, F3, président confirmé dans son rôle de rapporteur

Etaient également présents à cette séance :

Mme Isabelle Piguet, municipale

Mme Raffeala Cantone-Meylan, municipale

Mme Chloé Geuens du bureau d'architecture CCHE

M. Philippe Gertsch, chef de service des bâtiments

Cette séance intra-muros nous a permis d'appréhender au mieux ce préavis et ceci au travers :

- d'un historique retraçant les principales étapes de ce bâtiment
- d'une présentation très détaillée ainsi qu'une synthèse générale des travaux prévus
- et finalement d'une visite des différents locaux du bâtiment de l'Essor.

Ce préavis est une opportunité de valoriser cette belle construction qui accueille différents espaces culturels.

L'état actuel du bâtiment peut être résumé en quelques points :

Normes non-respectées (feu, PMR, électricité, sécurité)
Equipements et matériaux intérieurs obsolètes
Manque d'espace de rangements
Peu de visibilité de la signalétique
Espaces extérieurs non-aménagés
Bâtiment recensé au patrimoine architectural avec une note 3

Face à ce constat, l'identification des attentes se présente comme suit :

Rénovation et mise aux normes des espaces intérieurs
Rénovation partielle des façades
Isolation de la toiture plate
Mise en avant des traces historiques (écritures) et des activités (fresques)
Sécurisation et aménagements des espaces extérieurs (espace repas et gradin)
Optimisation de l'utilisation des locaux.

Au niveau des aménagements extérieurs, la commission se réjouit de la création d'un amphithéâtre ainsi que d'une plate-bande verte pour y accueillir du futur mobilier urbain destiné aux pauses repas. A noter que le cheminement à l'Est qui permet de relier le parking de l'Essor à la Gr-Rue n'est pas concerné par ce préavis. Il fait partie de l'étude plus générale de la mobilité dans cette zone.

En 2023, l'Espace Horloger a accueilli environ 8'000 visiteurs, la galerie de l'Essor au travers de ces 7 expositions annuelles entre 4'500 et 5'000 visiteurs et le nombre de personnes (jeunes et moins jeunes) qui fréquentent la Scène est en constante augmentation. Les travaux prévus permettront d'améliorer considérablement l'accueil des visiteurs ainsi que des personnes qui y travaillent au quotidien.

La commission émet le souhait que la possibilité de poser des panneaux solaires sur le toit puisse être étudiée.

Conclusion :

Arrivée aux termes de ces délibérations, la commission remercie toutes les personnes présentes pour leur disponibilité ainsi que leurs réponses à nos nombreuses questions.

Elle est unanime quant à la pertinence du préavis et vous recommande d'accepter les 3 conclusions telles que présentées.

Le Sentier, le 24 avril 2024

Marc Ferrari, rapporteur